

# DIGITHÈQUE

Université libre de Bruxelles

---

Pirenne, Henri : "Sur l'état actuel des études de paléographie et de diplomatique", in *Revue de l'Instruction publique de Belgique*, 1886.

[http://digistore.bib.ulb.ac.be/2006/a744334\\_000\\_f.pdf](http://digistore.bib.ulb.ac.be/2006/a744334_000_f.pdf)

---

**Cette œuvre littéraire appartient au domaine public.**

Elle a été numérisée par les Bibliothèques de l'Université libre de Bruxelles.

Les règles d'utilisation des copies numériques des oeuvres sont visibles sur la dernière page de ce document.

L'ensemble des documents numérisés par les bibliothèques de l'ULB sont accessibles à partir du site <http://digitheque.ulb.ac.be/>

## SUR L'ÉTAT ACTUEL DES ÉTUDES DE PALÉOGRAPHIE ET DE DIPLOMATIQUE.

La Belgique qui, depuis la suppression déjà lointaine du *bureau paléographique*, ne possédait plus d'enseignement de la paléographie et de la diplomatique, vient d'inscrire ces deux sciences sur ses programmes universitaires <sup>1</sup>. C'est là une excellente mesure dont on ne tardera pas sans doute à ressentir les heureux effets. Depuis de longues années déjà, l'Allemagne dans chacune de ses Universités, la France à l'École des Chartes, à l'École des Hautes Etudes et dans quelques unes de ses facultés des lettres, comptent d'excellents cours de ces sciences auxiliaires de l'histoire. L'Italie et, dans ces derniers temps, l'Espagne leur ont également fait place dans leur haut enseignement <sup>2</sup>. L'Angleterre seule fait exception jusqu'aujourd'hui, mais on peut s'attendre à la voir bientôt, elle aussi, entrer dans le mouvement <sup>3</sup>. En Belgique, des cours de paléographie et de diplomatique étaient d'autant plus indispensables que la science historique y a été plus cultivée dans ces derniers temps. Depuis l'inscription au programme de l'Université de Liège en 1874 de ces *exercices historiques* qui ont donné chez nos voisins de l'Est de si excellents résultats et que M. le professeur Kurth a introduits chez nous, le goût des recherches et des travaux sur les sources se répand peu à peu parmi les étudiants <sup>4</sup>. On doit donc

<sup>1</sup> A Gand, à l'École normale supérieure en 1884; à Liège, à l'Université en 1885.

<sup>2</sup> En Espagne, où les vieux titres sont encore si nombreux dans les études de notaires, la paléographie a une importance pratique. La loi de 1884 sur l'enseignement supérieur la déclare obligatoire pour l'examen de candidat-notaire.

<sup>3</sup> P. Frédéricq. *De l'enseignement supérieur de l'histoire en Ecosse et en Angleterre*. Revue Internationale de l'Enseignement, 15 avril 1885, p. 45.

<sup>4</sup> Sur les cours pratiques d'histoire en Belgique, voir l'intéressante préface des *Travaux du cours pratique d'Histoire Nationale de Paul Frédéricq*, 1883, t. I.

considérer comme très heureuse l'institution officielle de cours de paléographie et de diplomatique, qui compléteront dans notre patrie, l'enseignement pratique de l'histoire.

Il m'a semblé qu'il ne serait peut être pas hors de propos de donner ici un rapide aperçu de la littérature de ces deux sciences, au moment où elles viennent de recevoir chez nous droit de cité. Sans vouloir refaire après d'autres l'histoire si intéressante de leurs débuts <sup>1</sup>, je voudrais uniquement marquer, par une revue rapide des publications les plus importantes des dernières années, les résultats obtenus et ceux qu'il reste à atteindre.

## I.

L'organisation de dépôts d'archives publiques dans tous les pays de l'Europe depuis le commencement de ce siècle, l'entreprise par les gouvernements de grandes collections historiques, la curiosité universelle de la critique, le besoin d'éditions définitives, le goût de l'inédit, ont rendu de nos jours les études de paléographie plus indispensables et plus populaires dans le monde érudit qu'à n'importe quelle autre époque. Par une conséquence naturelle, les recherches spéciales se sont multipliées de plus en plus et par suite de cet accroissement trop rapide, de ce *flux perpétuel* de la matière scientifique, la condensation en corps de doctrine des résultats acquis fait défaut et le fera probablement encore longtemps. Il suffit de parcourir le *Neues Archiv für ältere Deutsche Geschichtskunde*, la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, les *Sitzungsberichte der Wiener Akademie*, pour se faire une idée de la vitalité extraordinaire, mais aussi de l'éparpillement des travaux. On ne pourrait guère citer en fait d'ouvrages d'ensemble parus depuis la renaissance des études historiques vers 1830 que quelques livres sans originalité, compilations plus ou moins réussies des grands travaux bénédictins des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècle, qu'ils ne peuvent du reste dispenser de lire. Tels sont les *Éléments de paléographie* de Natalis de Wailly, 2 vol., Paris 1866; le *Dictionnaire raisonné de diplomatique chrétienne* de Quantin, Paris 1866, 1 vol.; le

---

<sup>1</sup> Voir surtout SICKEL : *Urkunden der Karolinger* I, pp. 30-45 et WATTENBACHS : *das Schriftwesen im Mittelalter*, pp. 1-23.

*Compendio della lezioni teoretico-pratiche di Paleografia e Diplomatica* de Gloria, Padoue, 1870, 1 vol. avec atlas. A côté de ces ouvrages qui s'adressent aux travailleurs, quelques manuels ont été composés plus spécialement pour les commençants. Parmi ceux-ci, les deux plus connus en Belgique sont le *Dictionnaire des abréviations latines et françaises usitées dans les inscriptions lapidaires et métalliques, les manuscrits et les chartes du Moyen âge* de Chassant, 2<sup>e</sup> édit., Paris 1862, qui n'est pas exempt d'erreurs<sup>1</sup> et ne dispensera jamais de recourir au *Lexicon Diplomaticon* de Walther (3 vol. Göttingue 1745-47) et la *Paléographie des Chartes et des Manuscrits du XI<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle*, 7<sup>e</sup> édit., Paris 1876, due au même auteur, plus utile par les spécimens d'écritures y reproduits que par le texte tout à fait insignifiant. Ces deux petits livres ont un but essentiellement pratique. L'auteur veut mettre seulement le lecteur à même de déchiffrer un texte le plus rapidement possible. Aussi procède-t-il à rebours, descendant de l'écriture du XVII<sup>e</sup> siècle à celle du XI<sup>e</sup>, procédé aussi pratique que peu scientifique<sup>2</sup>. L'*Anleitung zur Lateinischen Palaographie* de Wattenbach (Leipzig, 2<sup>e</sup> édit. 1872) est, quoique moins claire peut-être, infiniment supérieure. Cette plaquette in-4<sup>o</sup> mi-imprimée, mi-autographiée, est le fruit d'un long enseignement à l'université de Berlin et n'était primitivement destinée qu'aux seuls élèves de l'auteur. Dans la première partie on trouve une excellente classification des diverses écritures du moyen-âge avec leur caractéristique et de nombreux renvois aux diverses collections de facsimilés. La seconde partie (autographiée) est consacrée à l'histoire des transformations des différentes lettres, aux abréviations, aux chiffres etc. Joint aux *Schrifttafeln* d'Arndt dont je dirai un mot plus loin, ce livre constitue le meilleur ouvrage à mettre dans les mains des élèves. On ne pourra se dispenser non plus pour toutes les connaissances

<sup>1</sup> Qm par exemple est donné comme signifiant *quum* et *quoniam*, alors qu'il n'a jamais la première de ces significations.

<sup>2</sup> « En partant du XVII<sup>e</sup> siècle et en laissant de côté les écritures de transition des premiers siècles, l'auteur sacrifie l'évolution historique des formes des lettres et des abréviations, qui seule pourtant donne des solutions certaines. Son livre montre tout comme arbitraire et il n'est en somme qu'un simple aide mémoire. » WATTENBACH *Schriftwesen*, p. 26.

accessoires indispensables au paléographe de lire l'ouvrage si connu et si intéressant du même Wattenbach : *das Schriftwesen im Mittelalter*, 2<sup>e</sup> édit., Leipzig 1875, où sont successivement étudiées les diverses matières sur lesquelles on a écrit, la forme des livres et des chartes, les instruments des scribes, la reliure, la miniature, les copistes, le commerce des livres et les bibliothèques et archives du moyen âge.

La caractéristique de notre siècle en ce qui concerne les études de paléographie est le grand nombre de collections facsimilés parues dans les dernières années, tant pour les nécessités de l'enseignement que pour celles de la science.

L'idée de mettre sous les yeux du lecteur des spécimens d'écritures anciennes n'est pas nouvelle. Mabillon <sup>1</sup>, les auteurs du nouveau traité de diplomatique <sup>2</sup>, G. Bessel <sup>3</sup> et bien d'autres au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècle ornèrent déjà leurs ouvrages d'un grand nombre de planches reproduisant surtout des chartes et des diplômes. Plus récents et aussi plus spécialement paléographiques sont les recueils de Champollion Figeac : *Paléographie des classiques latins d'après les plus beaux manuscrits de la bibliothèque royale de Paris*; et de Silvestre *Paléographie Universelle*, Paris, 1841. Letronne *Diplomata et chartae Merovingicae aetatis* et les facsimilés de l'ancien fonds de l'École des chartes sont consacrés de leur côté aux documents d'archives.

Tous ces anciens recueils de facsimilés ont un défaut capital : ils sont gravés et par suite plus ou moins inexacts. Il est clair en effet que, si habile qu'on le suppose, un graveur forcé de copier une écriture inconnue, soit d'après l'original, soit, ce qui est le cas le plus fréquent, d'après un calque, ne pourra produire qu'un à peu près, bon pour des exercices de déchiffrement, mais absolument insuffisant pour un travail scientifique. C'est là ce que l'on a toujours fort bien vu et c'est pourquoi, dès 1858, Sickel publiait par la photographie ses *Monumenta graphica medii aevi ex archivis et bibliothecis imperii Austriaci collecta*. Cette collection magistralement composée a souffert

<sup>1</sup> *De re diplomatica*. Paris, 1681, fol. Supplément paru en 1704. Les planches se trouvent après le livre six.

<sup>2</sup> *Nouveau traité de diplomatique par deux religieux bénédictins*. Paris, 6 vol. f<sup>o</sup>, 1750-65. 100 planches.

<sup>3</sup> *Chronicon Gotwicense*. Tomus prodromus. Tegernsee, 1732, fol.

malheureusement de l'état peu perfectionné encore de la photographie à l'époque de sa publication. Les planches ont pâli et sont aujourd'hui passablement difficiles à déchiffrer. Aussi a-t-on cherché de nos jours un procédé plus durable. On l'a trouvé, soit dans la photolithographie, soit dans l'héliogravure, soit dans l'autotypie qui ont, outre le mérite de la durée, celui de donner une reproduction plus vivante du manuscrit dont elles rendent jusqu'à un certain point la couleur de l'encre, du parchemin, etc. Depuis que l'on a jugé de l'excellence de ces procédés, les collections de facsimilés se sont rapidement propagées et il n'est plus guère aujourd'hui de grande bibliothèque à côté de laquelle il ne s'en soit pas formé.

L'Angleterre, qui possède le plus riche dépôt de manuscrits qui existe au monde et dont les *clubs* scientifiques disposent de sommes considérables, possède le plus grand nombre de ces collections. Dès 1865 furent publiés par le procédé de la photographie sur zinc les *Facsimiles of national manuscripts from William the Conqueror to queen Anne* 4 parties Londres 1865-69. Le *director of the ordnance Survey* à qui est dû ce premier recueil a fait paraître plus récemment par le même procédé des *Facsimiles of Anglo-Saxon manuscripts* 2 parties Londres, 1878-81. La direction du musée britannique publie de son côté depuis 1873 des *Facsimiles of ancient charters in the British Museum* 4 parties, Londres 1873. Tandis que ce recueil ne contient que des chartes, le *Catalogue of ancient manuscripts in the British Museum* (photogravé) est accompagné de planches superbes consacrées exclusivement aux manuscrits proprement dits. La première partie (1881) renferme les manuscrits grecs, la seconde (1884) les manuscrits latins. La bibliothèque bodléenne d'Oxford a suivi cet exemple et vient de faire paraître des *Facsimiles from Latin manuscripts in the Bodleian library* by Robinson Ellis, Oxford, 1885 (photogravure). Parmi les recueils anglais de facsimilés, le plus célèbre à juste titre est celui que publie depuis 1873 la *Palaeographical Society*. Cette collection dirigée par E. A. Bond et E. M. Thompson comprend actuellement trois volumes : le premier est consacré aux manuscrits grecs, le second et le troisième aux manuscrits latins. La beauté des planches a donné à cette publication une réputation européenne. Elle ne comprend pas du reste exclusivement des manuscrits de provenance anglaise. Les

bibliothèques du continent ont été mises par elle à contribution. Les facsimilés de la Société paléographique paraissent irrégulièrement et sans ordre chronologique. C'est affaire au relieur de les classer. Chaque planche est accompagnée de la transcription du texte reproduit et d'une excellente notice sur ses caractères paléographiques.

Comme l'Angleterre, l'Écosse et l'Irlande ont voulu propager aussi les spécimens les plus remarquables de leurs bibliothèques. La première a fait paraître des *Facsimiles of national manuscripts of Scotland*, 3 parties, Londres, 1869-71; la seconde des *Facsimiles of national manuscripts of Ireland* photozincografed by the director general of the ordnance Survey ed. J. T. Gilbert, 5 vols., Londres, 1874-1885.

A côté de ces grandes collections, de nombreux manuscrits ont été, vu leur importance, reproduits en entier<sup>1</sup>, le *Glossaire d'Epinal* (Londres, 1883 ed. Sweet, photolithogravure), le *codex Alexandrinus*, le manuscrit principal du *Beowulf* (Londres, 1882, autotypie), le célèbre *psautier d'Utrecht* (ed. Birch, Londres, 1876). En Irlande ont paru *Facsimiles of Leabhar na-h-Nidhre*, (Dublin, 1870) et *Facsimiles of Leabhar Breac*, (Dublin, 1876.)

Toutes ces publications se distinguent par leur perfection technique, mais aucune n'est destinée à l'enseignement ou à des recherches spéciales. Dans leur ensemble, ce sont plutôt des ouvrages de luxe que des outils scientifiques. L'Angleterre ne possède pas encore d'enseignement de la paléographie et ses collections de facsimilés se ressentent naturellement de cet état de choses.

Il en est tout différemment en Allemagne où toutes les publications de ce genre ont un but exclusivement scientifique. J'ai déjà cité les *Monumenta graphica* de Sickel, qui ouvrirent une voie dans laquelle ils furent rapidement suivis. Les *Exempla*

<sup>1</sup> Ce n'est pas seulement en Angleterre, mais aussi en France et en Allemagne que des manuscrits ont été reproduits en facsimilé en entier. Je ne citerai pourtant en ce genre que des facsimilés anglais parce qu'ils sont peu connus sur le continent. Je profite de l'occasion pour remercier M. W. M. Lindsay, professeur au Jésus-Collège d'Oxford des renseignements qu'il a eu l'obligeance de me communiquer relativement à ces publications.

*codicum latinorum majusculis litteris scriptorum* edd. Zange-meister et Wattenbach, et les *Exempla codicum Graecorum maj. litt. script.* edd. Wattenbach et von Velsen revèlent par leurs titres leur contenu spécial. Les *Exempla scripturae Visigothicae* d'Ewald et Loewe, Heidelberg 1883, consacrent également leurs 40 planches à reproduire le développement d'un seul genre d'écriture. De même que les *Exempla codicum Erfurtensium Amplorianorum* publiés par Schum à Berlin en 1882, ces diverses collections sont destinées spécialement aux études de pure paléographie. Au contraire, ce sont exclusivement des textes diplomatiques que contiennent les *Schrifttafeln aus dem Nachlass von M. F. Kopp*, publiées à Vienne par Sickel et destinées à servir à l'illustration scientifique de son livre célèbre *die Urkunden der Karolinger* et, comme l'indique le titre, il en est de même du recueil célèbre dirigé par Sickel et von Sybel : *die Kaiser Urkunden in Abbildungen*. Cet ouvrage s'adresse aux diplomates et est destiné, par des exemples pris dans la chancellerie de chaque empereur, à servir à la critique des caractères externes des diplomes. Il doit se composer de 10 livraisons dont 7 ont déjà paru<sup>1</sup>. Le procédé employé est la photolithographie. Les planches qui sont superbes s'exécutent dans les ateliers de l'état-major prussien. Les frais d'exécution sont très élevés. Ils montent jusqu'aujourd'hui à plus de 80,000 marcs. C'est ce qui a engagé M. J. von Pflugk-Marttung à adopter l'autographie pour ses *Chartarum pontificum Romanorum specimina selecta*. Ce procédé d'un bon marché incontestable à le tort de laisser, comme la gravure, beaucoup trop à l'habileté du dessinateur. Aussi l'ouvrage n'a-t-il pas reçu un accueil très favorable<sup>2</sup>.

A côté de ces grands recueils qui s'adressent plutôt aux paléographes de profession qu'aux étudiants, le professeur Arndt a fait photolithogrer à Berlin en 1874 deux fascicules de *Schrifttafeln zum Gebrauch bei Vorlesungen und zum Selbstunterricht* adoptés universellement en Allemagne pour l'enseigne-

<sup>1</sup> Chaque livraison coute 30 marcs pour les souscripteurs, et 45 marcs achetées isolément.

<sup>2</sup> Il s'est élevé dernièrement en Allemagne entre Sickel et Pflugk-Harttung une polémique qui, par ses allures singulières, peut nous laisser croire que l'âge des *bella diplomatica* n'est pas encore terminé.

ment universitaire. On y trouve réunis tous les genres d'écritures latines depuis les tablettes de cire et les *graffiti* jusqu'à la fin du XV<sup>e</sup> siècle. Une courte notice se rapporte à chaque facsimilé dont les premières lignes seulement sont transcrites. J'ajoute que le prix très modique de l'ouvrage (30 marcs) le rend facilement accessible et que ces divers avantages réunis lui garantissent chez nous dans les cours de paléographie, la même fortune que dans ceux d'Outre-Rhin <sup>1</sup>.

La France, qui a produit le premier diplomate qui ait compris l'utilité des facsimilés, Mabillon, n'est pas restée de nos jours en retard sur ses voisines. J'ai déjà cité les recueils de Champollion-Figeac et de Silvestre. Le procédé de la gravure employé dans ces collections et dans les plus anciens facsimilés publiés pour l'École des chartes est détrôné depuis longtemps par l'héliogravure préférée en France à tous les autres moyens de reproduction. La perfection d'exécution du *Recueil de facsimilés à l'usage de l'École des chartes*, Paris, Picard, justifie cette préférence. Cette magnifique collection paraît en fascicules de 50 planches, au prix incroyablement modique de 25 francs. Chaque fascicule est accompagnée de la transcription des premières et des dernières lignes de chaque texte. Les textes reproduits sont presque exclusivement des documents d'archives, extraits d'archives françaises, mais dans ce domaine restreint la variété des types reproduits est incroyable : diplômes royaux, lettres patentes, lettres missives, chartes de seigneurs laïcs, d'évêques, de chapitres, d'officialités, documents privés de toute espèce, registres de parlement, notes de notaires, du VIII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle, c'est toute la vie juridique de la France qui est reproduite sur le vif <sup>2</sup>. Sans doute cette variété et cette richesse mêmes altèrent peut être le caractère strictement scientifique de l'ouvrage. Les savants de profession pourraient préférer un choix plus sévère, un ordre plus rigoureux. Ils trouveraient superflue cette abondance de textes du XV<sup>e</sup> et du

---

<sup>1</sup> Les *schrifttafeln* reproduisent surtout des fragments de manuscrits et fort peu de textes diplomatiques. On devra donc, dans l'enseignement, mettre dans les mains des élèves les planches publiées pour les élèves de l'École des chartes.

<sup>2</sup> En 1882 l'ancien fonds des facsimilés de l'école contenait 700 pièces, celui des héliogravures 300. Depuis, ce dernier s'est largement augmenté.

XVI<sup>e</sup> siècle qui ne présentent d'autre difficulté que celle de l'écriture. Mais il ne faut pas oublier que ces facsimilés sont avant tout destinés à de futurs archivistes et que nulle part ailleurs que dans le recueil de leur école, ceux-ci ne pourraient trouver en aussi grand nombre des spécimens des documents et des écritures qu'ils sont appelés à classer et à déchiffrer.

Les *Facsimilés du Musée des archives départementales* (Paris, 1878; 140 documents du VII<sup>e</sup> siècle à 1774 en 60 planches) ne sont pas comme ceux de l'École des chartes destinés à l'enseignement, mais bien à faire connaître aux savants un certain nombre de pièces intéressantes conservées dans les dépôts d'archives français. Comme le British Museum, la Bibliothèque Nationale a publié aussi des catalogues scientifiques : M. Léopold Delisle dans le *Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale*, Paris, 1868-81, 3 vol. 4<sup>o</sup> avec atlas de 50 planches (transcrites et expliquées au t. III) a rendu un service signalé à la paléographie en publiant des spécimens des écritures du moyen âge exclusivement d'après ses manuscrits datés<sup>1</sup>. Précieux pour les philologues est enfin le recueil de M. E. Chatelain : *Paléographie des classiques latins*, Paris, Hachette 1884, qui doit comprendre 10 livraisons renfermant des facsimilés des meilleurs manuscrits des auteurs classiques.

Les Italiens ont apporté de nos jours aux études de paléographie l'ardeur qui caractérise leur mouvement scientifique depuis quelques années. Depuis 1870, année où Gloria publia un atlas de planches fort défectueuses par le procédé vieilli de la gravure<sup>2</sup>, bien des progrès ont été réalisés. La *Paleografia artistica cassinese* de Piscicelli, la *Scrittura in Italia fino a Corlomagno* de Foucard, 1878; les *Facsimili per gli studi neolatine*, 1882 de Monaci, prouvent que l'on s'est mis à la besogne avec énergie. Le recueil de Monaci est spécialement destiné aux étudiants. Avant lui, Ceriani avait déjà fait rassembler de nombreux facsimilés pour les élèves de l'Académie royale des sciences

<sup>1</sup> Parmi les autres publications paléographiques de M. D. je citerai encore : *Mélanges de paléographie et de bibliographie*, avec atlas; *Notice sur un manuscrit mérovingien appartenant à M. J. Desnoyer*; *le premier registre de Philippe-Auguste*, reproduction héliographique de l'original conservé au Vatican, etc.

<sup>2</sup> Comme appendice au *Compendio di Paleografia* que j'ai cité plus haut.

et des lettres de Milan et Paoli a rendu le même service à ceux de l'Institut des hautes études. Malheureusement aucune de ces deux collections n'a encore été livrée au public.

Depuis 1882 Monaci et Paoli publient à Rome un *Archivio paleografico italiano* par le procédé de l'héliotypie. Tout récemment enfin a paru une *Collezione fiorentina di facsimili paleografici* qui sera la plus importante de l'Italie. Le procédé choisi, la photogravure, a donné d'excellents résultats. Cette collection a pour but « de servir à l'étude doctrinale et historique de l'écriture grecque et latine des monuments littéraires et diplomatiques et en second lieu de faciliter les recherches spéciales des philologues et des historiens. » Elle se divise en deux parties : la première dirigée par le professeur Vitelli comprend les manuscrits grecs, l'autre, sous la direction de Paoli, les manuscrits latins <sup>1</sup>.

## II.

On le voit, dans le domaine de la paléographie, les ouvrages théoriques le cèdent de beaucoup en nombre aux recueils de facsimilés. Il devait en être forcément ainsi, dans une science toute d'observation, où rien ne peut remplacer l'examen *de visu* des manuscrits. Dans bien des cas, c'est un tact particulier, c'est une habitude de l'œil qui peuvent seuls résoudre ces petits problèmes que renferment presque tous les livres du moyen âge et, je me hâte de l'ajouter, que renferment aussi les documents diplomatiques. Aussi le diplomate doit il être en même temps paléographe. Mais il doit être autre chose encore. Les textes qu'il a à critiquer sont en effet des actes officiels ou du moins authentiques. Ils sortent de chancelleries procédant des règles souvent basées sur l'usage et la tradition, se transformant pourtant continuellement dans une mesure qu'il faut fixer. Ils ont été imités par d'habiles faussaires dont il s'agit de reconnaître la supercherie. D'un autre côté, ils touchent de fort près à une foule de points de droit dont il est indispensable d'avoir des notions exactes. En un mot, si dans la pure paléographie, la critique ne se prend qu'à l'écriture, dans la diplomatique

---

<sup>1</sup> Voir un article de M. G. Gorrini : *Archivio storico Italiano*, t. XIV, an. 1884.

elle examine à la fois le contenant et le contenu, les *caractères externes*, comme les *caractères internes*. De là, la nécessité d'une foule de recherches et l'accroissement rapide de la littérature, ou si l'on veut de la partie théorique de la science. Qu'on se rappelle les grands travaux bénédictins des deux derniers siècles, et que la paléographie n'y est considérée que comme une partie de l'ars diplomatica.

Il n'y a peut être pas, dit Schoenemann (*Versuch eines vollständigen Systems der allgemeinen, besonders ältern Diplomatiek*. 2 vol., Hambourg, 1801, § 22) de science qui se soit plus vite formée que la diplomatie et qui, en aussi peu de temps, se soit imposé à tout le monde. Après l'apparition du *de arte diplomatica* de Mabillon (1681), en effet, la méthode existe et les grandes lignes sont tracées. Mais combien il reste encore à faire ! que de détails à rectifier, que de points obscurs à éclaircir, que de chancelleries encore à soumettre au jugement de la critique <sup>4</sup>. Si tous les successeurs de Mabillon ont suivi ses traces et écrit comme lui des traités généraux de diplomatie, notre siècle, ici comme en tant d'autres sciences, a repris en détail l'œuvre ébauchée à grands traits. Depuis Schoenemann il n'a plus paru d'ouvrages généraux de diplomatie. Dans ce genre on ne peut citer que les manuels à l'usage des commençants. Le nombre de ces manuels est peu considérable et l'on doit ajouter malheureusement qu'il ne sont guère suffisants. La complication de la matière rend en effets de tels ouvrages fort difficiles. Le *Diplomatisches A B C* de Franz Sauter (Stuttgart 1874) est mauvais. L'*Urkundenlehre* de Friedrich Leist (Leipzig 1882), dans une collection de *catéchismes* scientifiques analogue à celle des manuels Roret, ne vaut pas mieux. La mince brochure de Paoli que l'on vient de traduire en Allemagne (*Grundriss der lateinischen Palaeographie und der Urkundenlehre*. Innsbruck, 1885, trad. par Lohmeyer), donne une bonne esquisse des grandes lignes du sujet, mais ne mérite que le nom de programme. Pour les exercices pratiques des Séminaires historiques, Bresslau a fait paraître un excellent recueil de diplômes impériaux : *Diplomata centum in usum scholarum diplomaticarum*. Berlin, 1872.

---

<sup>4</sup> Je ne citerai, par exemple, que la chancellerie pontificale, la plus importante de toutes et dont Mabillon ne dit pas un mot.

C'est l'Allemagne qui, dans ce siècle, a le plus contribué au progrès des études de diplomatique et l'avancement rapide de cette science y est dû surtout au besoin vivement ressenti de posséder pour les documents diplomatiques des éditions définitives. On sait que la grande entreprise des *Monumenta Germaniae Historica* conçue par le baron de Stein et par G. Pertz faisait à côté des *Scriptores* et des *Leges* une place aux *Diplomata*. Mais si la publication des deux premières divisions marcha rapidement, celle de la troisième resta bien en arrière. On voulait en effet être complet et définitif et la difficulté de l'être était trop évidente en présence de textes aussi nombreux, aussi éparpillés, aussi encombrés de falsifications que ces milliers de diplômes qui depuis les Mérovingiens jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle emplissent les archives. Il fallut procéder lentement, établir des classifications dans ce désordre, rassembler, cataloguer. Ce fut un des plus acharnés travailleurs du temps qui consacra sa vie à cette besogne préliminaire. En 1831 parut le premier volume des *Regesta Chronologico-diplomatica* de J. F. Böhmer.

L'idée de cataloguer dans des régestes la matière diplomatique disséminée dans des archives et des recueils divers n'était pas nouvelle. Labbe et Mabillon avaient déjà pensé à livrer au public le catalogue des documents rassemblés pour leurs grandes collections. En 1740 Georgisch, en 1767 Bréquigny firent paraître, en se bornant à suivre l'ordre chronologique, de grands inventaires des chartes et des diplômes de tout genre publiés de leur temps. Böhmer, avec raison, se borna à la chancellerie impériale, donnant pour celle-ci un exemple qui nous le verrons — fut bientôt imité pour d'autres. « Depuis longtemps en possession de régestes, dit Sickel, il nous est à peine possible aujourd'hui de nous faire une idée exacte de la valeur de ces travaux, et c'est seulement en voyant avec quelle joie leur apparition fut saluée par ceux qui pendant de longues années avaient travaillé sans leur secours, que nous comprenons toute leur importance <sup>1</sup>. »

Les régestes de Böhmer vieillirent vite. Pour la période postérieure aux carolingiens surtout ils devinrent bientôt in-

---

<sup>1</sup> *Die Urkunden der Karolinger*, pp. 53-54.

suffisants. C'est pour les maintenir au courant que parurent de 1865-1883 *die Kaiserurkunden des X, XI. und XII. Jahrhunderts chronologisch verzeichnet als Beitrag zu den Regesten und zur Kritik derselben* de K. F. Stumpf-Brentano. Aujourd'hui, tous les régestes sont systématiquement réédités et continués. Déjà Mühlbacher a fait paraître le premier volume de ceux des Carolingiens, Huber ceux de Charles IV, Ficker ceux de Richard de Cornouailles <sup>1</sup>.

A côté des régestes et grâce à eux, ont paru depuis une vingtaine d'années des travaux de critique diplomatique qui ont apporté à l'histoire du moyen âge un supplément de richesse et de précision que l'on ne peut estimer trop haut. Je ne puis malheureusement citer que quelques noms, dont l'un, celui de Sickel est connu bien en dehors du cercle restreint des diplomates. Ses *Urkunden der Karolinger* (2 vol., Vienne, 1867) et ses *Beiträge zur Diplomatik* (parus dans les *Sitzungsberichte der Wiener Akademie* de 1861-82) pour ne citer que ces deux ouvrages, sont des livres classiques.

Depuis que Sickel a donné l'exemple de la méthode à suivre les travaux se sont rapidement multipliés. Aussi importants que les siens par la valeur des résultats acquis sont les *Beiträge zur Urkundenlehre* de Ficker (2 vol. Innsbruck 1877-78). Les recherches spéciales de Bresslau, (*die Kanzlei Kaisers Konrad II.* Berlin, 1869) de Mühlbacher (*die Urkunden Karls III.* Vienne, 1879), de Lindner (*das Urkundenwesen Karls IV und seiner Nachfolger.* Stuttgart, 1882), de Philippi, (*Zur Geschichte der Reichskanzlei unter den letzten Staufsen.* 1885) et de bien d'autres que je ne puis citer dans une revue aussi rapide que celle-ci, montrent avec quel zèle la diplomatique impériale est étudiée en Allemagne.

Quoique plus importante, la diplomatique des papes est moins connue. On a pourtant ici aussi commencé méthodiquement. Les régestes de Jaffé (*Regesta pontificum Romanorum a condita*

<sup>1</sup> Les Regestes de Böhmer dans leur ensemble vont des premiers carolingiens à 1347. Il faut y joindre ceux de Chmel : Ruprecht (Francfort 1834) et Frédéric III (Vienne 1840). En y ajoutant les régestes de Huber pour Charles IV on voit que du VIII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle la série est complète. On comprend dès lors facilement le rapide progrès des études de diplomatique en Allemagne.

*ecclesia ad a. post Ch. n. 1198*) parus à Berlin en 1851 et dont Loewenfeld, Kaltenbrunner et Ewald publient une seconde édition, ainsi que ceux de Potthast (de 1198 à 1304. 2 vol. Berlin 1874) ont rendu les plus grands services en cataloguant les actes émanés de la chancellerie pontificale, éparpillés dans le monde chrétien. Depuis l'ouverture de la bibliothèque du Vatican et la communication aux travailleurs des registres des papes, le gouvernement français occupe quelques uns des élèves de son école de Rome à la publication de ces registres publication qui, outre son intérêt diplomatique, est en même temps un complément indispensable aux régestes <sup>1</sup>.

Quant aux travaux de critique ils sont fort éparpillés et ne consistent guère qu'en articles de revues. Les noms les plus connus sont ceux de Loewenfeld, d'Ewald, de Kaltenbrunner, de Diekamp, de Pflug-Harthung <sup>2</sup> en Allemagne, et en France celui de M. Delisle dont les diverses recherches parues dans la Bibliothèque de l'École des chartes comptent jusqu'aujourd'hui parmi les plus importantes en cette matière.

A côté de la diplomatie impériale et la diplomatie pontificale, la diplomatie des rois de France peut citer aussi plusieurs bons travaux parus dans les dernières années. En France pourtant le travail n'a pas été conduit aussi systématiquement qu'en Allemagne. A part l'excellent *Catalogue des actes de Philippe Auguste* de M. Delisle, je ne vois pas de régestes à citer. Les travaux parus sont principalement des articles de la Bibliothèque de l'École des chartes consacrés à telle ou telle question spéciale. Les meilleurs et les plus nombreux sont toujours ceux de M. Delisle. Dans ces tous derniers temps on semble avoir voulu, comme en Allemagne, étudier une à une les diverses chancelleries royales. M. Luchaire a consacré une partie du second volume de son *Histoire des institutions monarchiques de la France sous les premiers capétiens*. Paris,

<sup>1</sup> Ont commencé à paraître les *Registres d'Innocent III*. Paris, 4<sup>e</sup>, publiés par M. Elie Berger avec une excellente introduction diplomatique spéciale. M<sup>rs</sup> Grandjean et Prou continuent la série de ces excellentes publications.

<sup>2</sup> Les travaux des deux premiers paraissent surtout dans le *Neues Archiv*, ceux du troisième dans l'*Archivalische Zeitschrift*.

1885, à celle de Louis VII; M. Pfister a étudié celle du roi Robert <sup>1</sup>.

Après ces divers travaux sur la diplomatie royale en France je ne vois presque plus rien à citer. Nulle part on n'a abordé la diplomatie que faute de mieux j'appellerai féodale c'est à dire celle des princes soit laïcs, soit ecclésiastiques du moyen âge, nulle part on n'a abordé celle des villes. Un seul ouvrage dont les tendances valent mieux que le fond mérite ici une mention; c'est celui de von Buchwald: *Bischofs- und Fürsten-Urkunden des XII. und XIII. Jahrhunderts. Beiträge zur Urkundenlehre*. Rostock, 1882.

On comprend du reste facilement que la diplomatie des papes, des empereurs et des rois ait eu le pas sur celle des princes et des villes. L'intérêt de la première est en effet plus général, la matière diplomatique y est relativement plus facile à réunir et enfin, le but le plus immédiat de notre science, la détermination de l'authenticité ou de la non authenticité des actes y est posé beaucoup plus fréquemment que partout ailleurs. Mais ce serait une erreur que de placer tout l'intérêt de la diplomatie dans la seule critique des documents au point de vue de l'authenticité. La rédaction des chartes, leur rôle en justice et dans la vie politique du moyen âge, l'organisation des diverses chancelleries dont elles émanent relèvent également de la diplomatie et constituent autant de questions d'une extrême importance historique. Quelle clarté par exemple, ne jette pas sur la constitution de l'empire la connaissance de l'organisation de sa chancellerie! Quels résultats de première importance pour l'histoire du droit ne nous livrent pas les études de Brunner sur les documents privés des royaumes germaniques <sup>2</sup>! Combien de vie ne donne pas à la constitution urbaine de Cologne la publication de ses *Schreins-Urkunden* <sup>3</sup>! Et n'est-il pas permis de croire que le jour ou l'on aura fait sur les actes des grands

<sup>1</sup> Dans l'introduction de son *Étude sur le règne de Robert le pieux*. Bibliothèque de l'École des hautes études. 1885.

<sup>2</sup> *Zur Rechtsgeschichte der Römischen und Germanischen Urkunden*. Berlin, 1880.

<sup>3</sup> *Koelner Schreinsurkunden des XII Jahrhunderts*. ed. R. Hoeniger. Bonn. t. I. 1884. (Publication de la Gesellschaft für Rheinische Geschichts-urkunden).

princes féodaux et des grandes communes un travail analogue à celui que l'on accomplit maintenant sur ceux des empereurs ou des papes nos idées seront en bien des points rectifiées et nos connaissances largement enrichies? Mais ici comme ailleurs on ne peut de but en blanc se livrer à des études fécondes : il faut préparer le terrain, c'est à dire dresser des régestes. C'est ce que l'on est occupé à faire : pour les princes ecclésiastiques on a déjà ceux des archevêques de Mayence <sup>1</sup>, de Salzbourg <sup>2</sup>, de Trèves <sup>3</sup> et de Magdebourg <sup>4</sup> et ceux des évêques d'Eichstädt <sup>5</sup> et de Bresslau <sup>6</sup>; pour les princes laïcs, ceux des marquis de Bade <sup>7</sup>, des ducs de Bavière <sup>8</sup>, des margraves et des ducs d'Autriche <sup>9</sup>; enfin on possède des régestes territoriaux pour le Rhin-Moyen <sup>10</sup>, la Hesse <sup>11</sup>, la Westphalie <sup>12</sup>, etc.

En Belgique, M. Schoolmeesters a suivi l'excellent exemple de nos voisins d'Outre-Rhin en faisant paraître des régestes de l'évêque de Liège Raoul de Zaehringen <sup>13</sup>. Il serait à désirer qu'il trouvât dans cette voie des émules. Chez nous, où de si bonne heure le pouvoir des princes féodaux s'est solidement constitué, des études sur la diplomatie des comtes de Flandre,

<sup>1</sup> *Regesta archiepiscoporum Moguntinensium*. ed. C. WILL. Innsbruck, 1877.

<sup>2</sup> *Regesta archiepiscoporum Salisburgensium*. ed. A. VON MEILLER. Vienne, 1866.

<sup>3</sup> *Regesten der Erzbischöfe zu Trier*. ed. A. GOERZ. Trèves, 1859-61.

<sup>4</sup> *Regesta archiepiscopatus Magdeburgensis*. ed. MULVERSTEDT. Magdebourg, 1876-81.

<sup>5</sup> *Regesten der Bischöfe von Eichstädt*. ed. LEFFLAD. Eichstädt, 1872.

<sup>6</sup> *Regesta episcopatus Vratislaviensis*. ed. GRÜNHAGEN et KORN. Bresslau, 1864.

<sup>7</sup> *Regesta Badensia*. ed. DÜMGÉ. Carlsruhe, 1836.

<sup>8</sup> *Wittelsbachische Regesten*. ed. BÖHMER, Stuttgart, 1854.

<sup>9</sup> *Regesten zur Geschichte der Markgrafen und Herzöge Oesterreichs aus dem Hause Babenberg*. ed. A. VON MEILLER. Vienne, 1850.

<sup>10</sup> *Mittelrheinische Regesten*. ed. A. GOERZ. Coblenz, 1876-81.

<sup>11</sup> *Regesten der bis jetzt gedruckten Urkunden zur Landes und Ortsgeschichte des Grossherzogthums Hessen*. ed. SCRIBA. Darmstadt, 1847-54.

<sup>12</sup> *Regesta historiae Westphalicae*. ed. ERHARD et WILMANS. Münster, 1847-1880.

<sup>13</sup> Régestes de Raoul de Zaehringen. Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège an. 1881.

des ducs de Brabant et des évêques de Liège donnerait certainement les résultats les plus intéressants. Sans régestes nous ne pouvons entreprendre une telle étude et c'est pourquoi je terminerai cet article en émettant le vœu que, puisque nous avons imité nos voisins en faisant entrer la diplomatique dans notre enseignement supérieur, nous puissions aussi imiter les méthodes de travail qui portent chez eux de si beaux fruits.

HENRI PIRENNE.

---

Extrait de la *Revue de l'Instruction Publique en Belgique*,  
t. XXIX, 2<sup>e</sup> Livraison de 1886.

---

# **Règles d'utilisation des copies numériques d'œuvres littéraires, réalisées par les bibliothèques de l'ULB**

L'usage des copies numériques réalisées par les Bibliothèques de l'ULB, d'œuvres littéraires qu'elles détiennent, ci-après dénommées « documents numérisés », implique un certain nombre de règles de bonne conduite, précisées dans le présent texte. Celui-ci est accessible sur le site web des bibliothèques et reproduit sur la dernière page de chaque document numérisé ; il s'articule selon les trois axes [protection](#), [utilisation](#) et [reproduction](#).

## ***Protection***

### **1. Droits d'auteur**

La première page de chaque document numérisé indique les droits d'auteur d'application sur l'œuvre littéraire. Les œuvres littéraires numérisées par les Bibliothèques de l'ULB appartiennent majoritairement au domaine public.

Pour les œuvres soumises aux droits d'auteur, les Bibliothèques auront pris le soin de conclure un accord avec leurs ayants droits afin de permettre leurs numérisation et mise à disposition. Les conditions particulières d'utilisation, de reproduction et de communication de la copie numérique sont précisées sur la dernière page du document protégé.

Dans tous les cas, la reproduction de documents frappés d'interdiction par la législation est exclue.

### **2. Responsabilité**

Malgré les efforts consentis pour garantir les meilleures qualité et accessibilité des documents numérisés, certaines déficiences peuvent y subsister – telles, mais non limitées à, des incomplétudes, des erreurs dans les fichiers, un défaut empêchant l'accès au document, etc. -.

Les bibliothèques de l'ULB déclinent toute responsabilité concernant les dommages, coûts et dépenses, y compris des honoraires légaux, entraînés par l'accès et/ou l'utilisation des documents numérisés. De plus, les bibliothèques de l'ULB ne pourront être mises en cause dans l'exploitation subséquente des documents numérisés ; et la dénomination 'bibliothèques de l'ULB', ne pourra être ni utilisée, ni ternie, au prétexte d'utiliser des documents numérisés mis à disposition par elles.

### **3. Localisation**

Chaque document numérisé dispose d'un URL (uniform resource locator) stable de la forme <[http://digistore.bib.ulb.ac.be/annee/nom\\_du\\_fichier.pdf](http://digistore.bib.ulb.ac.be/annee/nom_du_fichier.pdf)> qui permet d'accéder au document ; l'adresse physique ou logique des fichiers étant elle sujette à modifications sans préavis. Les bibliothèques de l'ULB encouragent les utilisateurs à utiliser cet URL lorsqu'ils souhaitent faire référence à un document numérisé.

## ***Utilisation***

### **4. Gratuité**

Les bibliothèques de l'ULB mettent gratuitement à la disposition du public les copies numériques d'œuvres littéraires appartenant au domaine public : aucune rémunération ne peut être réclamée par des tiers ni pour leur consultation, ni au prétexte du droit d'auteur.

Pour les œuvres protégées par le droit d'auteur, l'utilisateur se référera aux conditions particulières d'utilisation précisées sur la dernière page du document numérisé.

## 5. Buts poursuivis

Les documents numérisés peuvent être utilisés à des fins de recherche, d'enseignement ou à usage privé. Quiconque souhaitant utiliser les documents numérisés à d'autres fins et/ou les distribuer contre rémunération est tenu d'en demander l'autorisation aux bibliothèques de l'ULB, en joignant à sa requête, l'auteur, le titre, et l'éditeur du (ou des) document(s) concerné(s).

Demande à adresser au Directeur de la Bibliothèque électronique et Collections Spéciales, Bibliothèques CP 180, Université Libre de Bruxelles, Avenue Franklin Roosevelt 50, B-1050 Bruxelles. Courriel : bibdir@ulb.ac.be

## 6. Citation

Pour toutes les utilisations autorisées, l'utilisateur s'engage à citer dans son travail, les documents utilisés, par la mention « Université Libre de Bruxelles - Bibliothèques » accompagnée des précisions indispensables à l'identification des documents (auteur, titre, date et lieu d'édition, cote).

## 7. Exemplaire de publication

Par ailleurs, quiconque publie un travail – dans les limites des utilisations autorisées - basé sur une partie substantielle d'un ou plusieurs document(s) numérisé(s), s'engage à remettre ou à envoyer gratuitement aux bibliothèques de l'ULB un exemplaire (ou, à défaut, un extrait) justificatif de cette publication.

Exemplaire à adresser au Directeur de la Bibliothèque électronique et Collections Spéciales, Bibliothèques CP 180, Université Libre de Bruxelles, Avenue Franklin Roosevelt 50, B-1050 Bruxelles. Courriel : bibdir@ulb.ac.be

## 8. Liens profonds

Les liens profonds, donnant directement accès à un document numérisé particulier, sont autorisés si les conditions suivantes sont respectées :

- a) les sites pointant vers ces documents doivent clairement informer leurs utilisateurs qu'ils y ont accès via le site web des bibliothèques de l'ULB ;
- b) l'utilisateur, cliquant un de ces liens profonds, devra voir le document s'ouvrir dans une nouvelle fenêtre ; cette action pourra être accompagnée de l'avertissement 'Vous accédez à un document du site web des bibliothèques de l'ULB'.

## ***Reproduction***

### 9. Sous format électronique

Pour toutes les [utilisations autorisées](#) mentionnées dans le présent texte le téléchargement, la copie et le stockage des documents numérisés sont permis ; à l'exception du dépôt dans une autre base de données, qui est interdit.

### 10. Sur support papier

Pour toutes les [utilisations autorisées](#) mentionnées dans le présent texte les fac-similés exacts, les impressions et les photocopies, ainsi que le copié/collé (lorsque le document est au format texte) sont permis.

### 11. Références

Quel que soit le support de reproduction, la suppression des références aux bibliothèques de l'ULB dans les documents numérisés est interdite.